

Nombre de conseillers
en fonction :

14

Nombre de conseillers
présents : 11

Nombre de votants : 12

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Commune de BÉNESSE-LÈS-DAX
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Bénesse-Lès-Dax, convoqués le 17 octobre 2022, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie ABADIE, Maire.

Présents : M. ABADIE Jean-Marie, Mme BADETZ Christine, M. BACHERÉ Sébastien, Mme BALAUZE Florence, Mme LETAILLER Marie-José, Mme PEYRES Valérie, Mme DZBANUSZEK Marie-Ghislaine, M. PUYO Hervé, M. CZAPLA Claude, M. LARBÈRE Arnaud.

Absents excusés : Mme SCAFIÉ Léa, M. INVERNIZZI Patrick, M. BREUILLAUD Sylvain.

Procuration : M. INVERNIZZI a donné procuration à Mme BALAUZE.

Secrétaire de séance : M. LARROUQUETTE Sylvain.

I – Approbation Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2022.

II - Administration :

1 – DCM2022-066 : Décision modificative n°5 du budget principal de la commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 551 : Autres bâtiments publics	300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	300,00
2313 (23) - 545 : Constructions	-30 090,00	1321 (13) : Etats et établissements nationau	-27 450,00
		1323 (13) : Départements	2 560,00
		13251 (13) : GFP de rattachement	-35 000,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	29 800,00
	-29 790,00		-29 790,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	300,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	50,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-550,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	200,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	220,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	65,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	23,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-308,00		
	0,00		
Total Dépenses	-29 790,00	Total Recettes	-29 790,00

Rendu exécutoire par affichage le : 14/12/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022

2 - DCM2022-067 : Emprunt crédit mutuel

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que par sa délibération du 12 décembre 2022 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à l'aménagement de la Mairie,

Le crédit total de ce projet est de **308 500 euros HT**,

Le montant total des subventions obtenues est de : **140 110 euros**

L'autofinancement est de : **168 390 euros HT**,

Il y a lieu de recourir à un crédit relais à hauteur de : **250 900 euros**.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité**

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à signer la proposition du Crédit Mutuel du prêt d'une durée de trois ans au taux fixe au taux de 2,77%.

Article 3 : Les intérêts sont payables à la fin de chaque trimestre en fonction des sommes débloquées.

Article 4 : le remboursement anticipé est autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité.

Article 5 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 6 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Rendu exécutoire par affichage le : 14/12/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022

3 – DCM2022- 068 : Décision modificative n°4 du Moulin à vent**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-660,00		
6231 (011) : Annonces et insertions	660,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Rendu exécutoire par affichage le : 14/12/2022 et transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022

19h45 arrivée de Monsieur INVERNIZZI

13 - Divers :

- Réflexion sur la modification du motif du mémorial
- Point sur la zone économique
- Aménagement des espaces verts : 75 arbres ont été plantés (Lesplaces, bord de route et près de la Clairsienne)
- Parcours résidentiel : le CCAS et la commune travaille en étroite collaboration avec le Conseil Départemental pour l'élaboration du projet.

Séance levée à 20h10

Table des délibérations du Conseil Municipal du 28 novembre 2022





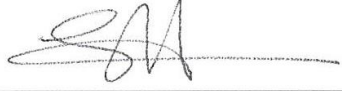

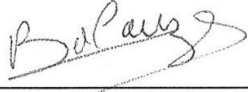


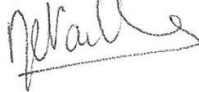


DCM2022/066 : Décision modificative n°5 du budget principal de la commune

DCM2022/067 : Emprunt Crédit Mutuel

DCM2022/068 : Décision modificative n°4 du Moulin à vent

COMMUNE DE BENESSE-LES-DAX

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 décembre 2022 - 19h
EMARGEMENT

ABADIE Jean-Marie, maire	
LARBÈRE Arnaud	
BADETZ Christine	
CZAPLA Claude	
DZBANUSZEK Marie-Ghislaine	
BACHERÉ Sébastien	
BALAUZE Florence	
BREUILLAUD Sylvain	absent excuse'
INVERNIZZI Patrick	absent excuse' Pourquoi F. Balauze 
LARROUQUETTE Sylvain	
LETAILLEUR Marie-José	
PEYRES Valérie	
PUYO Hervé	
SCAFIE Léa	absente excusée